



Greffe sous pression !

Les conditions de travaux dans le service du greffe du centre de détention de Val de Reuil sont tous simplement inadmissibles !

Détaillons ici les nombreuses problématiques auxquelles ils sont confrontés :

Espaces de travail exiguës et inadaptés

- Bureau principal surchargé, à peine 2m² par agent alors que le code du travail impose 10m² minimum.
- Manque criant de rangements : Les dossiers pénaux entassés au sol, créés des risques d'erreurs et des conditions insalubres pour les agents qui y exercent.
- Impossible de classer correctement les dossiers faute de place et de matériel (armoires insuffisantes et espace de travail insuffisant)

Charge de travail insoutenable

- Un effectif insuffisant : seulement 6 agents pour 800 détenus dont un temps partiel.
- Une surcharge administrative qui force les agents du greffe à consacrer 2 heures par mois au reclassement des dossiers pénaux, fautes de solutions pérennes.
- Manque total de soutien, suppression d'un poste de contractuel pourtant indispensable !

Des risques signalés mais pourtant ignorés !

- La médecine du travail a constaté la gravité de la situation en juin dernier, sans qu'aucune solution ne soit apportée.
- La direction est informée des difficultés de ce service mais reste immobile face aux revendications légitime du service du greffe !

Nos exigences sont claires

- 1- Un espace adapté pour chaque agent !
- 2- La création d'un bureau supplémentaire en utilisant les espaces disponibles
- 3- L'ajout d'au moins un poste d'agent administratif pour soulager la charge de travail
- 4- Une réorganisation matérielle d'armoire supplémentaire et d'espace pour un classement plus efficace !

Ces conditions de travail déplorables impactent non seulement la santé et la sécurité des agents, mais aussi pourrait affecter la qualité du travail rendu et donc, le bon fonctionnement de l'établissement !

N'oublions pas qu'un établissement pénitentiaire ne peut exister sans greffe et que le greffe est la pierre angulaire de chaque établissement ! Laisser les agents dépérir dans cette situation est inconcevable, le risque d'accident et le risque d'erreur augmente un peu chaque jour malgré tout le dévouement de ses agents ! **FO Justice Val de Reuil vous aura prévenu !**

Val de Reuil, le 20 novembre 2024

